

COMMUNIQUE DE PRESSE RETOUR SUR L'AUDIENCE DU 19 NOVEMBRE



Cran-Gevrier, le 22 novembre 2019

Comme vous le savez, la dernière audience a eu lieu ce mardi 19 novembre. Le Tribunal de Commerce d'Annecy a décidé de mettre en délibérée sa décision jusqu'au 26 novembre prochain.

A ce jour, nos doutes sur la candidature de **Samfi-Invest** se confirment. Ce candidat ne reprend que 49 salariés dont 20 seront en chômage partiel durant une année. En terme de projet industriel, il souhaitait démarrer une activité de recyclage de déchets BTP sur le site, activité en contradiction avec les orientations d'urbanisme de la ville, mais a fait volte-face lors de l'audience. Cela sème la confusion sur les réelles intentions derrière ce rachat. L'absence de clarté sur le périmètre de la nouvelle activité confirme que ce candidat n'a aucun projet de reprise de l'activité industrielle de transformation de l'aluminium
<https://www.samfi-invest.fr/>

Les employés et la direction de l'Alpine Aluminium maintiennent quant à eux leur préférence pour **Cosmos Aluminium**, acteur industriel du métier depuis 3 générations, solide financièrement, reconnu sur le marché, portant un projet clair avec une vraie capacité d'investissements et souhaitant préserver la totalité des emplois actuels et les augmenter dans l'avenir.
<https://www.cosmosaluminium.gr/en/our-cosmos/#values>

De plus, de nouveaux éléments de nature décisive ont été portés à la connaissance du CE et de la direction d'Alpine Aluminium. Lors d'un CE extraordinaire ce matin, ils ont alors conjointement décidé de déposer une note en délibéré auprès du Tribunal ce lundi 25 novembre au matin.

En outre, les employés d'Alpine Aluminium ont décidé de manifester devant la préfecture ce **samedi 23 novembre à 10h** afin d'alerter l'opinion public sur leur crainte et afficher publiquement leur soutien au candidat Cosmos.

Gregoire HAMEL
Président Directeur Général